**XXXXX xxxxxxxx**

 **à Monsieur le Député DUBOIS**

Copie : postmaster@TouchePasMesVieux.fr

Monsieur le Député,

L’épidémie du coronavirus a créé un précédent inédit et insupportable pour nos proches en EHPAD. Privés de liberté pendant des mois, ils ont développé des phénomènes de glissement souvent irréversibles. Les préconisations du Ministère, des ARS et les décisions de certaines directions d’EHPAD ont conduit à priver de liberté les résidents, sans jugement et sans autre motif qu’ils étaient âgés. Ils ont été nombreux à revendiquer le droit de vivre normalement, plutôt que de mourir d’isolement loin de leurs proches.

**Comment est-il possible de ne pas écouter le choix de vie des personnes âgées en EHPAD arrivant à la fin de leur vie, qui expriment sans ambiguïté leur volonté de retrouver une vie normale, de voir et même recevoir leurs proches dans leur chambre et de sortir ?**

“*J’ai 95 ans et je suis enfermée dans une maison de retraite sans pouvoir voir ma famille plus de 30 minutes par semaine, dans une salle partagée avec deux autres familles, surveillée par une personne de l’établissement. Je veux pouvoir choisir comment vivre les derniers mois ou les dernières années de ma vie en compagnie de ma famille et non enfermée dans une maison de retraite*”.

Plusieurs associations, collectifs et fédération tentent de sensibiliser l’opinion, le gouvernement, les politiques. La Défenseure des Droits a été saisie.

La vaccination des résidents a fait naître un espoir, tant pour les résidents que pour leurs familles, mais de nombreux échos laissent à penser que dans beaucoup d’EHPAD les préconisations ne sont appliquées que partiellement. Elles peuvent d’autant moins l’être que la responsabilité juridique est renvoyée aux directeurs d’établissements alors que cette responsabilité relève des seuls Ministres de la Santé et de l’Autonomie.

*- Comment ne pas entendre le besoin de vie exprimé par les personnes âgées en EHPAD ?*Leur consentement éclairé a été exigé pour la vaccination contre le coronavirus.

Aucun consentement ni consultation n’ont été envisagés pour les maintenir confinées, alors qu’elles étaient prêtes à assumer pleinement leur choix de pouvoir recevoir des visites dans leur chambre et sortir retrouver leurs proches.

*- Pourquoi avoir choisi des préconisations plutôt que des arrêtés ministériels ?*Le choix de l’arrêté ministériel ou du décret pour la mise en œuvre des gestes barrière a permis de prévoir des moyens de contrôle et des sanctions. Le Ministère de l’Intérieur a même produit des statistiques de verbalisation.
Le choix des préconisations pour la mise en œuvre des visites et des sorties des résidents en EHPAD, assorti d’une totale liberté pour les directions d’EHPAD de ne pas respecter les préconisations, a mis en place un vide juridique préjudiciable aux résidents qui devaient être protégés. Leurs familles n’ont eu aucun recours lorsque les préconisations n’étaient pas appliquées et leurs signalements auprès des ARS ont souvent été ignorés ou mal reçus, certaines familles étant priées de cesser d’appeler.

Votre mandat de député vous permet d’interpeller le gouvernement. Pouvez-vous poser une question écrite au gouvernement ? Comme par exemple :

*- Pourquoi, ne pas créer pour les résidents en EHPAD en fin de leur vie, le droit de donner leur consentement éclairé à choisir la vie, même s’il y a un risque, plutôt que dépérir en étant privé de la présence de leurs proches.*

 *- Pourquoi ne pas remplacer les préconisations et la liberté qui est accordée aux directions d’EHPAD par des arrêtés ministériels accompagnés de quelques dérogations qui auraient été négociées avec les directions des EHPAD ?*

Nos anciens ont besoin de nous et de vous. Ceux qui ne meurent pas du coronavirus peuvent mourir de l’isolement. Certains de plus de 90 ans disent clairement qu’ils refusent qu’on leur vole les dernières années de leur vie et qu’ils veulent bien prendre le risque d’être contaminés par le coronavirus.

En attendant de pouvoir m’entretenir avec vous de ma proposition.

Bien cordialement

 x. XXXXXXXX